

## AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION 2020/N° 0034/MT/AGAC/DG

**Portant Création de la Commission de Sélection chargée de Statuer sur le Passage à la fonction d'Inspecteur de l'Aviation Civile.****LE DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** la Loi L/2013/063/CNT du 05 novembre 2013, portant Code de l'Aviation Civile de la République de Guinée, amendée par la Loi L/2018/048/AN ;
- Vu** le Décret D/2017/048/PRG/SGG du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 février 2018, portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** l'Arrêté 2016/N°6650/MT/SGG du 21 novembre 2016, portant amendement de l'Arrêté A/2012/MDT/CAB/SGG du 05 juillet 2012, fixant les critères de Désignation et de Qualification des Inspecteurs ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est créé une Commission de sélection chargée de statuer sur le passage à la fonction d'Inspecteur de l'Aviation Civile.

Cette Commission, à caractère consultatif, est composée comme suit :

- Président : Un Juriste qualifié au sein de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile (AGAC);
- Membres :
  - Les inspecteurs de l'Aviation Civile ;
  - Le Représentant des Ressources Humaines ; et
  - Le Représentant de l'Agence Comptable.

**Article 2 :** le Président et les membres de la Commission de sélection sont nommés par Décision du Directeur Général de l'AGAC.

L'encadreur de l'aspirant à la fonction d'inspecteur est d'office membre de la Commission de Sélection.

**Article 3 :** La Commission se réunit sur convocation de son Président.

La désignation des Inspecteurs devant siéger aux réunions de la Commission de sélection tient compte de la matière à traiter.

**Article 4 :** La Commission examine les dossiers des cadres qui lui sont soumis par le Directeur Général, pour s'assurer qu'ils remplissent les critères de Désignation et de Qualification ainsi que les conditions contenues dans les fiches de poste des inspecteurs de l'Aviation Civile.

Au terme de l'examen desdits dossiers, le Président transmet l'avis motivé de la Commission au Directeur Général.

**Article 5 :** Le Président de la Commission de sélection, le Chef du Service des Ressources Humaines et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature.

Conakry le, 02 janvier 2020

**Ampliations :**

- Président de la Commission de Sélection....1
- SRH.....1
- DNA.....1
- Intéressés.....1
- Archives.....2/6



The stamp is circular with a blue border. The outer ring contains the text "Ministère des Transports" at the top and "Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile" at the bottom. In the center, there is a logo of an airplane and the text "AGAC". Below the logo, it says "Le Directeur Général". A blue ink signature is written over the stamp.

**El Hadj Mamady KABA**